

Projet Paul Bourget

***Compte-rendu de l'atelier
« Espaces publics » du 16 février 2012
au CISP Kellermann - 75013***

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION DE L'ATELIER.....	3
2.	RESTITUTION DU TRAVAIL PAR TABLE.....	4
2.1.	QUESTION 1 : LES PIEDS D'IMMEUBLES ET LEURS LIENS AVEC L'ESPACE PUBLIC	4
2.2.	QUESTION 2 : LES ESPACES VERTS.....	7
2.3.	QUESTION 3 : LES DEPLACEMENTS ET LES STATIONNEMENTS	10

1. INTRODUCTION DE L'ATELIER

Intervention de Marie-Catherine Bernard, du cabinet Res publica, chargée d'animer la concertation sur le projet.

Intervention d'Aude Heydacker, chef de projet de l'opération Paul Bourget à la direction de l'urbanisme, expliquant le dispositif d'élaboration du projet urbain et de sa réalisation et rappelant les plans de la situation actuelle du site et les objectifs du projet d'aménagement.

Exposé des questions auxquelles les participants sont invités à répondre dans un premier temps par table avant d'en débattre tous ensemble.

2. RESTITUTION DU TRAVAIL PAR TABLE

2.1. QUESTION 1 : LES PIEDS D'IMMEUBLES ET LEURS LIENS AVEC L'ESPACE PUBLIC

AUJOURD'HUI :

- A quoi ressemblent les pieds d'immeubles sur Paul Bourget ? est-ce satisfaisant ? Oui / Non
- Quels sont les éléments importants à conserver ? Que souhaiteriez-vous voir changer ?

Les réponses des participants :

Les participants sont partagés sur la qualité des pieds d'immeubles actuellement sur Paul Bourget.

- Certains apprécient l'aménagement actuel de ces pieds d'immeubles et ne souhaitent pas réellement de modifications. En revanche, ils sont très critiques quant à leur entretien.
- D'autres sont ouverts à une amélioration et trouvent satisfaisants :
 - Les entrées donnant directement sur l'espace public.
 - Les murets, avec rebords, avec des plantations et une barre métallique, qui permettent d'éloigner les rez-de-chaussée de la rue. Ces dispositifs peuvent même être, selon eux, « à ras du sol » pour délimiter les pieds d'immeubles.
- Enfin, certaines personnes souhaitent que soit bien définie la responsabilité sur l'espace des trottoirs (privés et appartenant à l'immeuble ou publics et appartenant à la ville). Le statut de ces trottoirs doit être bien défini pour savoir qui est responsable de leur entretien.

Mme Elsair, membre du groupement Urban Act (maitrise d'œuvre urbaine), souhaitant préciser leurs pensées leur demande si le dispositif de trottoir semi-privé semi-public est satisfaisant pour eux.

Les participants expliquent que cela ne l'est pas du tout. Les trottoirs doivent être complètement publics et si ce n'est pas le cas, les espaces doivent être bien délimités.

EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER :

- Quels usages pourrait-on imaginer pour ces espaces intermédiaires ? Doivent-ils être des espaces d'agrément ou des espaces accessibles ?
- Si vous les imaginez accessibles, pour quels usages : Usage collectif ? Usages spécifiques (jardins cultivés, partagés) ? Usage privé ?
- Quels liens entre ces espaces intermédiaires et l'espace public ? quelle continuité, quelle séparation ?
- Ces liens, continuités, séparations,... doivent-ils être traités différemment si l'espace public est un espace vert ou de la voirie ?

Les participants d'une première table disent tout d'abord privilégier les rez-de-chaussée surélevés ou non habités. S'agissant des usages et des séparations entre les espaces :

- Ils suggèrent l'aménagement de « grilles pas très hautes » ou de « petits murets » qui permettraient de protéger le rez-de-chaussée sans couper complètement l'immeuble de l'espace extérieur. « Une trop grande grille n'est pas jolie à voir et ferait comme une prison ». Ils préféreraient ne pas avoir à ouvrir plusieurs portes avant d'être sur l'espace public.
- Ces grilles peu élevées pourraient permettre de réserver à l'immeuble « une petite bande d'espace vert ou un jardin-pelouse, à regarder ». Ils précisent qu'ils privilégient un « jardin à voir » pour éviter que le coût de l'entretien de ce jardin ne vienne accroître les charges.

Les participants d'une seconde table distinguent les aménagements en fonction de l'emplacement des immeubles :

- Ils imaginent au pied des bâtiments les plus éloignés de la rue Paul Bourget donnant sur le parc Kellermann, un espace d'agrément, une pelouse non-accessible par exemple, qui permettrait de « se fondre dans le parc », de créer une continuité visuelle. Les bâtiments seraient ainsi plus intégrés au parc.
- Côté rue, les pieds d'immeubles doivent être, selon eux, bien délimités, notamment par des petites barres en métal ou des petites palissades de bois avec des petits bosquets. Ils insistent sur la nécessité d'un bon entretien de ces espaces. Ils s'interrogent toutefois de l'impact de l'aménagement d'une rue Paul Bourget qui serait très circulée. .

Si les participants s'accordent sur le fait qu'il faut réserver aux résidents une partie délimitée en pied d'immeubles, ils sont partagés sur l'usage de ces espaces :

- Un débat à lieu entre les participants sur le fait d'avoir ou non en pied d'immeubles, un espace réservé aux habitants où « prendre le frais le soir », sur des chaises ou des bancs, se retrouver pour discuter. Certains y voient un réel attrait, d'autres s'en inquiètent en termes de nuisances sonores.

- Les tables de jeu de société (échecs, dames...) proposées sur une image de référence, sont appréciées, mais les participants préféreraient les voir installées sur l'espace public, loin des pieds d'immeubles.
- Des participants soulignent dans le même sens qu'il faut veiller à ce que les rez-de-chaussée ne servent pas aux discussions et aux regroupements (en général).
- D'autres participants souhaitent que l'on distingue bien les espaces publics des espaces privés réservés aux résidents, mais imaginent que ces derniers espaces pourraient être des espaces de détente avec chaises longues, tonnelles, espaces fermés pour les enfants, interdits aux chiens qui disposeraient d'un espace dédié.
- D'autres participants encore expliquent qu'il faut maintenir les jeux collectifs au centre du parc et suggèrent en pied d'immeuble, un parcours végétal pédagogique de senteurs : Thym, Lavande,... sur le modèle du parc G. Brassens. Certains complètent en demandant pour ces espaces des plantations et des fleurs.

Plus globalement les participants sont partagés, à propos de l'usage des pieds d'immeubles, entre le souhait de la tranquillité qui peut leur faire préférer un espace d'agrément et celui d'un espace de rencontre et d'échange pour les résidents qui les amènent à envisager des équipements pour les enfants, des bancs...

Il est enfin rappelé que les rez-de-chaussée doivent être protégés des regards indiscrets.

2.2. QUESTION 2 : LES ESPACES VERTS

AUJOURD'HUI :

- Pouvez-vous décrire les espaces verts sur Paul Bourget ?
- Sont-ils satisfaits ? Oui/Non Quels sont les éléments importants à conserver ? Que souhaiteriez-vous voir changer ?
- Fréquentez-vous le parc Kellermann, les squares Robert Bajac et Hélène Boucher ? quels intérêts présentent-ils pour vous ? Que souhaiteriez-vous modifier ?

Les réponses des participants :

Les participants sont globalement satisfaits de l'ambiance et de l'aménagement du square actuel mais ils souhaitent que plusieurs points soient améliorés :

- Les déjections canines sont considérées comme un vrai problème dans le square et ils ont de plus en plus de mal à les supporter. Les participants demandent qu'un endroit soit dédié aux chiens.
- Ils évoquent les barbecues sauvages et souhaiteraient qu'un espace leur soit réservé et organisé mais situé loin des espaces de jeux pour enfants, là où ces barbecues se pratiquent actuellement.
- La propreté et l'éclairage, selon eux, font actuellement grandement défaut.
- Ils rappellent que les pigeons ne doivent plus être nourris par les habitants.
- Ils ne veulent plus voir de « business » dans le parc.
- Ils demandent un réaménagement et un meilleur entretien du chemin le long du périphérique.
- Ils indiquent qu'il manque fortement dans la partie centrale du square de bancs avec dossiers et des jeux.
- Ils souhaiteraient que les pelouses soient « habillées de nombreuses couleurs végétales : de fleurs, d'arbres,... »
- S'agissant du parc Kellermann
 - Ils considèrent qu'il est bien entretenu et très accessible.
 - Mais ils évoquent fortement les questions de sécurité, estiment qu'il faut organiser une meilleure surveillance pour qu'il soit possible de laisser les enfants jouer dans le parc, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une participante évoque le cas de ses enfants qui ont déjà ramené des seringues trouvées dans le parc.
 - Ils considèrent que l'entrée du parc doit être sécurisée, non accessible 24h/24, gardienné dans la journée et fermé avec des grilles la nuit.

EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER :

- Quelle ambiance souhaitez-vous pour l'espace vert au cœur du quartier ?
- Quels usages ou activités ? Pour quels publics ? A quelles conditions cela peut fonctionner ?
- Rapport entre l'espace vert de Paul Bourget et les autres espaces verts (parc Kellermann, squares Robert Bajac et Hélène Boucher) ?
- Complémentarité des usages ? Les continuités (visuelles, physiques) à maintenir ? à améliorer ?

Concernant le parc Kellermann, les participants souhaitent que soient installés :

- Une buvette « plus sympathique » et plus grande, avec la possibilité de s'asseoir pour boire un rafraîchissement.
- Des toilettes publiques.
- Un mur d'escalade pour les enfants et ados. Sur ce point, certaines personnes pointent les problèmes de sécurité que cela pourrait poser.
- Des poneys ou des petits ânes pour faire des promenades.
- Des jeux de société sur tables ou au sol.

Concernant les espaces verts du quartier, les participants imaginent un espace paysagé, « beau », calme, convivial, propre et sécurisé :

- Un parc arboré et paysagé avec bassin et fontaine ou par exemple avec une plaque imitant l'eau courante comme sur les quais de Bordeaux.
- Une œuvre d'art.
- Des bancs avec dossiers.
- un kiosque à musique pour animer le square avec des petits concerts (kiosque qui pourrait aussi se trouver dans le parc Kellermann).
- Des activités multi-générationnelles (non bruyantes et non-violentes) ; des jeux pour les enfants ; un circuit pour vélos, notamment pour les petits, bien balisé et sécurisé ; un espace de jeux de société.
- Des toilettes publiques et des sanisettes pour chiens et des gardiens pour veiller aux usages, à la propreté et à la sécurité du parc, pouvant sanctionner les propriétaires en cas de non respect des règles d'hygiène.
- Concernant les plantations, ils demandent qu'il n'y ait plus de tilleuls.

Les liens et complémentarités entre les différents squares et parc sont imaginés de la façon suivante :

- Ils imaginent l'espace Paul Bourget comme un espace paysager, calme, serein, avec des jeux pour les enfants ou les adultes, mais pas d'activités sportives qu'ils estiment mieux implantées dans le parc Kellermann ou le square Bajac. Ainsi ils considèrent que les sports de glisse ont plus leur place dans le square Bajac.

2.3. QUESTION 3 : LES DEPLACEMENTS ET LES STATIONNEMENTS

AUJOURD'HUI :

- Quelle est la place des déplacements doux (piétons, vélos) sur Paul Bourget ?
 - Sont-ils satisfaisants ? Oui / Non
 - Que souhaiteriez-vous conserver ? Que souhaiteriez-vous voir changer ?
- Quelle est la place de la voiture (circulation, stationnement) sur Paul Bourget ?
 - Etes-vous satisfaits ? Oui / Non
 - Que souhaiteriez-vous conserver ? Que souhaiteriez-vous voir changer ?

Réponses des participants :

- **Un premier groupe de participants** considèrent que les trottoirs du quartier Paul Bourget ne sont pas assez larges.
- **Ils sont rejoints par d'autres participants** qui trouvent également que les trottoirs ne sont pas assez larges côté bâti, contrairement au côté opposé (côté Résidence des Jours Heureux) alors que, selon eux, cela devrait être le contraire puisque la circulation piétonne y est plus dense.
- Ils souhaitent davantage de passages piétons protégés.
- Actuellement, la place de la voiture est considérée comme satisfaisante bien qu'ils soulignent un certain nombre d'inconvénients :
 - Beaucoup de voitures étrangères au quartier viennent y stationner
 - Ils signalent également la présence de camionnettes et de fourgons en permanence dans le quartier qui sont, visiblement, occupés par des personnes qui y vivent.

EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER :

- A quelles conditions l'espace serait-il agréable pour tous les modes de déplacement ?
- Quels aménagements prévoir ?
- Comment concilier ouverture du quartier, calme et sécurité des déplacements ?

Les participants d'un premier groupe souhaiteraient « une rue urbaine à sens unique avec un stationnement d'un seul côté et des grands trottoirs protégés avec des espaces verts ». Ils estiment que :

- La nouvelle voie doit être sécurisée au maximum pour les piétons.
- Qu'elle ne doit pas servir de voie d'évitement (en cas d'embouteillage sur l'avenue de la porte d'Italie), comme beaucoup le craignent.

- Et qu'il faut penser au passage des pompiers et prévoir une certaine largeur.

Un second groupe de participants considère également qu'il faut éviter que la future rue soit utilisée comme un itinéraire d'évitement. Ils sont en tout point d'accord avec les participants de l'autre table et s'interrogent par ailleurs sur la pertinence du projet de passerelle reliant le quartier au Kremlin-Bicêtre. Selon eux, cette passerelle relierait le square à une voie résidentielle, très calme.

Mme Elsair, précise que la rue ne sera jamais immensément circulée. Il est donc possible d'aménager des trottoirs larges avec une identité urbaine, une seule voie de circulation,... Selon les experts, il n'y aura pas beaucoup plus de circulation qu'actuellement. Le risque des rues en impasse, comme l'est la rue actuelle, est de créer des endroits dits « aveugles » ou « rodéos » pouvant créer de l'insécurité.

- Quels sont les avantages et les inconvénients de places de stationnement en sous-sol et en surface ? (Type de stationnement à garder en surface ? Façon d'accéder aux places en sous-sol ?)

Mme Souchay, sous-directrice de l'aménagement de la Direction de l'Urbanisme, explique que le règlement d'urbanisme prévoit, lors de la construction d'un immeuble, qu'un parc de stationnement soit aménagé avec une place de stationnement pour 100m². C'est le principe de construction retenu pour cette opération.

Réponses des participants :

- Des participants indiquent qu'il ne faut pas prendre en compte seulement les 350 logements mais également l'hôtel, les bâtiments d'activités, les étudiants,...
- Certains suggèrent que deux ou trois parkings soient créés excentrés du cœur de quartier en s'assurant que la circulation ne soit autorisée que de manière exceptionnelle afin notamment d'éviter le trafic d'évitement.

Mme Souchay explique qu'une des solutions pourrait être de rendre la rue à sens unique et d'organiser une « boucle » ne permettant pas, lorsque les automobilistes l'empruntent, d'éviter la zone embouteillée et au contraire les ramenant à leur point initial.

Les participants d'un autre groupe ont analysé les avantages et les inconvénients des deux types de stationnement :

- Pour le stationnement en surface, ils y voient trois avantages : un gain de temps, la possibilité de se garer plus près de chez soi et de « garder un œil sur sa voiture ».
- Pour le stationnement en sous-sol, ils y voient comme avantage la protection de leur voiture (conditions climatiques) et la sécurisation de leur stationnement si le parking est gardé.
- Ils estiment toutefois qu'un parking en sous-sol non gardé pourrait créer de l'insécurité.

- Ils concluent leur analyse en précisant que le mieux serait de conjuguer un stationnement en surface et un en sous-sol.

Concernant la compatibilité des caves et des parkings, une participante s'inquiète de savoir si des caves pourront être aménagées si l'on aménage des parkings en sous-sol des immeubles. **Mme Souchay** confirme que l'aménagement de parkings en sous-sol n'empêche pas celui de caves.

Concernant les entrées de parkings, certains proposent qu'il y ait une double entrée : par les ascenseurs et par l'extérieur. D'autres souhaiteraient pouvoir y accéder de l'extérieur avec une télécommande et que le parking soit réservé aux seuls résidents.

Une discussion s'engage sur le parking Vinci, la compatibilité de ses horaires d'ouverture avec les besoins des habitants de banlieue et la possibilité d'y réserver des places pour les résidents.

Il est convenu de façon globale que ce parking public est nécessaire, pour les personnes venant de banlieue, mais aussi pour les nouvelles activités qui seront implantées dans le quartier. Qu'il est nécessaire que les résidents disposent de parkings réservés, notamment en sous sol des bâtiments ce qui n'empêcherait pas d'imaginer des places résidents dans le parking public.